

**REPARTITION DES PLANTES  
PROTEGEES  
DANS LA REGION DE QUIMPER**

**Communes de BRIEC, CORAY, EDERN, LANGOLEN, LANDUDAL, LEUHAN,  
PLEUVEN, TREGOUREZ, ELLIANT (complément)**

**RAPPORT DE SYNTHESE**

**Décembre 2001**

Rémy RAGOT  
Sylvie MAGNANON

**SIVALODET**

## *INTRODUCTION*

---

Le travail présenté ici fait suite aux travaux réalisés en 1998 et 2000 par le Conservatoire Botanique National de Brest à la demande du Syndicat Intercommunal à Vocation Unique SIVALODET. Ce travail fait le bilan des prospections réalisées en 2001, prospections ayant pour but d'inventorier les espèces végétales protégées présentes sur le territoire étudié et de définir des propositions de gestion pour y assurer la sauvegarde de ces espèces.

Comme en 1998 et en 2000, l'inventaire réalisé ici est l'occasion de mettre en lumière les principaux sites d'intérêt patrimonial majeur et ainsi d'attirer l'attention des responsables et des techniciens de l'aménagement rural sur la valeur biologique de ces milieux et l'intérêt qu'ils représentent pour la collectivité toute entière.

L'étude vise également à fournir des éléments permettant de rendre compatibles les prises de décision en matière d'aménagement du territoire d'une part, et les réglementations en vigueur concernant les espèces protégées d'autre part.

Au delà de ces aspects réglementaires, il convient également de prendre en compte les espèces qui, bien que non protégées, n'en sont pas pour autant communes ou hors de danger. Nous avons tenu, dans le cadre de cette étude, à inventorier également toutes ces espèces rares ou menacées mais non protégées et qui constituent aussi des éléments majeurs de notre patrimoine floristique.

Enfin, soulignons que la sauvegarde de la plupart de ces espèces remarquables est étroitement liée à celle des milieux qui les abritent. La conservation de milieux riches et diversifiés constitue quant à elle le garant du maintien de paysages variés et originaux.

# GENERALITES

---

## I. TERRITOIRE ETUDIE

L'étude porte sur 8 communes membres du SIVALODET, localisées sur la *figure 1* :

- TREGOUREZ,
- PLEUVEN,
- BRIEC,
- CORAY,
- LEUHAN,
- LANGOLEN,
- LANDUDAL,
- EDERN

Un complément d'étude a par ailleurs été apporté pour la commune de ELLIANT (déjà étudiée en 1998), où 1 site supplémentaire a été prospecté en 2001.

## II. METHODOLOGIE

### II.1. Choix des sites prospectés :

Le choix des sites à prospecter a été fait en prenant en compte deux critères fondamentaux :

- nature des espèces végétales protégées susceptibles d'être rencontrées dans le territoire d'étude et nature des milieux dans lesquels on les trouve généralement,
- résultats d'inventaires déjà effectués sur le territoire d'étude par consultation de la bibliographie et de la base de données informatisée du Conservatoire Botanique National de Brest.

L'étude de la bibliographie et la consultation de la base de données du Conservatoire ainsi que du réseau d'observateurs bénévoles du Conservatoire ont en premier lieu permis de faire ressortir un petit nombre de sites (situés sur les communes de Briec, Pleuven, et de Ederm), où, à une période donnée (depuis le début du siècle jusqu'à nos jours), ont été recensées précisément des espèces végétales protégées. Ces sites ont été ensuite prospectés afin de vérifier, confirmer ou éventuellement infirmer la présence de ces espèces.

Mais la littérature comprend également un très grand nombre de données imprécises ; ainsi, la "Flore et Végétation du Massif armoricain", de H. des Abbayes et collaborateurs, principal ouvrage de référence en ce qui concerne la description et la répartition des plantes de notre région, localise très souvent les espèces de façon très générale. Les mentions "plante présente sur la commune de ..." constituent la majorité des renseignements dont nous pouvions disposer.

La vérification de ce type de données devait donc obligatoirement passer par une recherche de terrain approfondie, organisée dans le temps (en fonction des périodes où les plantes à rechercher sont visibles) et dans l'espace, par prospection des milieux abritant potentiellement ces espèces.

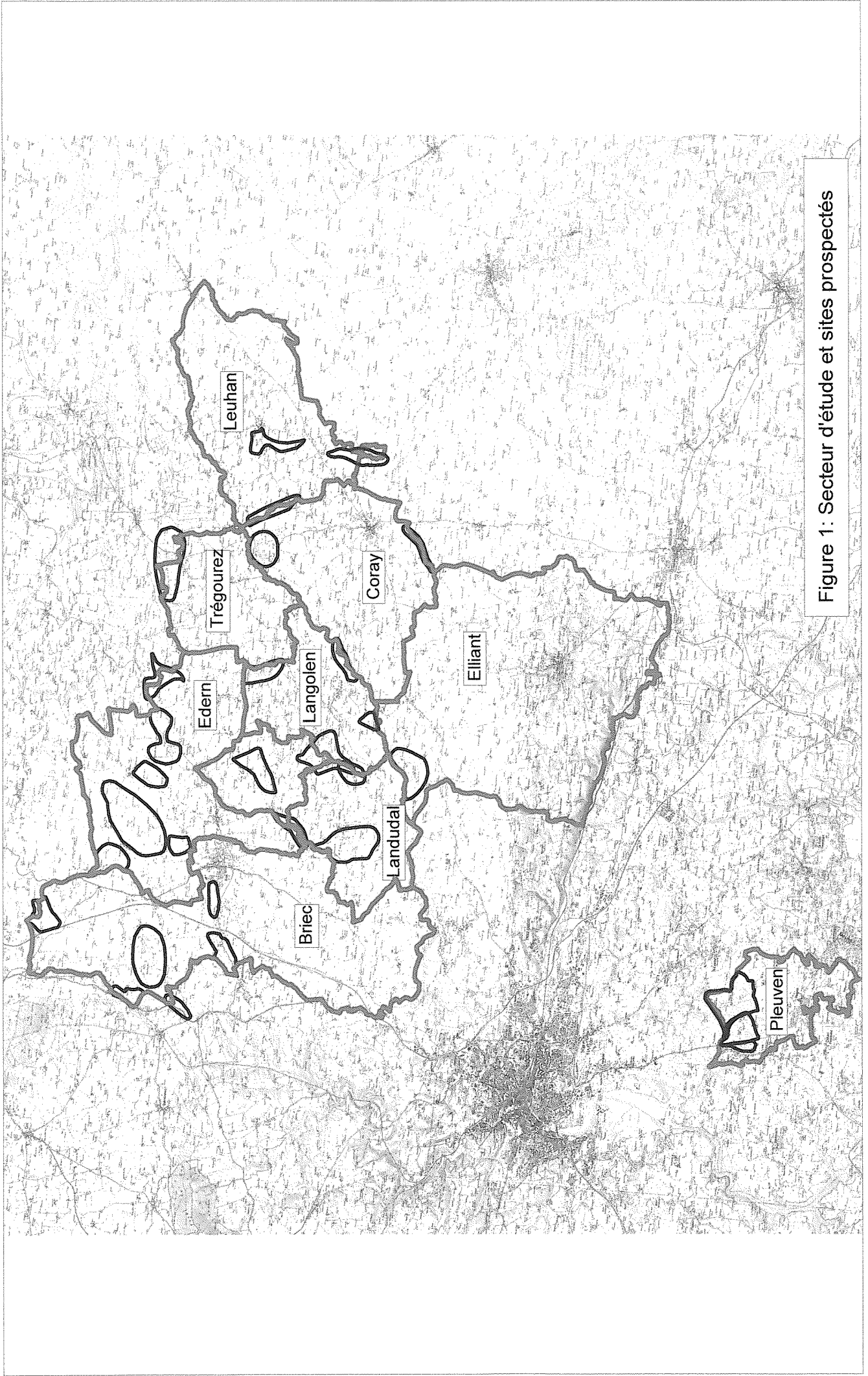


Figure 1: Secteur d'étude et sites prospectés

Après évaluation de la nature des espèces végétales protégées susceptibles d'être rencontrées dans notre zone d'étude, il est apparu (mais cela n'est guère une surprise) que, sauf cas particulier, ces espèces remarquables se rencontraient en milieu naturel ou semi-naturel. Ont donc, *a priori*, été exclus de l'inventaire les milieux cultivés de façon intensive et les zones densément urbanisées.

Les milieux naturels suivants ont été privilégiés pour la prospection de terrain :

- **Les rives de ruisseaux et les plans d'eau**, abritant des formations végétales variées depuis les groupements de milieux fangeux en situation ombragée jusqu'aux mégaphorbiaies (formations végétales dominées par de grandes plantes comme des carex en touradons, de grands cirses ou de grandes ombellifères).

- **Les prairies humides**, constituant des milieux semi-naturels car marqués par une intervention humaine régulière (exploitation agricole par fauche et/ou pâturage). Ces prairies sont généralement dominées par des graminées (molinie, agrostis, glycérie) et des joncs (jonc acutiflore, jonc diffus).

- **Les landes**, rares dans le secteur, généralement caractérisées par la coexistence des ajoncs (ajonc de Le Gall ou ajonc d'Europe) et des bruyères (bruyères cendrées dans les landes sèches dites *xérophiles*, bruyères ciliées dans les landes moyennement humides (*mésophiles*), et bruyères à quatre angles en situation franchement humide (landes *hygrophiles*)).

- **Les bois de feuillus**, dominés dans notre région par les chênes (pédonculés ou sessiles) et les hêtres. Les bois pentus surplombant des cours d'eaux ont été privilégiés. Les bois de résineux n'ont quant à eux, et sauf cas particulier, pas été prospectés puisqu'ils s'apparentent à des cultures dans lesquelles la biodiversité est généralement réduite à son strict minimum.

- **Les affleurements et chaos rocheux**, milieux tout à fait remarquables du point de vue floristique, mais rares dans le secteur.

- **Les tourbières et bas-marais**, milieux abritant une flore tout à fait particulière, mais faiblement représentés dans la zone d'étude.

Pour chaque commune, un plan de prospection a été établi, grâce au repérage sur cartes d'état-major au 1/25000<sup>ème</sup>, des milieux naturels ou semi-naturels susceptibles d'être intéressants sur le plan botanique (milieux énumérés ci-dessus).

## **II.2. Méthodes d'inventaires :**

Les sites ainsi sélectionnés ont été parcourus de part en part, en insistant davantage sur les zones présentant une diversité botanique forte (bordures de cours d'eau, chaos rocheux dans les landes ou les bois...).

Un certain nombre de "zones naturelles" s'étendent sur de grandes surfaces, souvent "à cheval" sur plusieurs communes. Quand cela était possible, ces zones ont été prospectées en tenant compte des limites communales, afin de constituer plus facilement des "fichiers communaux" utilisables dans chaque commune. Dans un certain nombre de cas cependant, les limites de communes sont souvent difficiles à matérialiser sur le terrain et les inventaires ont été effectués en privilégiant les limites naturelles des sites plutôt que leurs limites administratives.

Les **périodes d'inventaires** ont été centrées sur les mois de juin et juillet 2001.

Lors de la prospection des sites sélectionnés, l'attention a évidemment été portée sur les plantes protégées, rares ou menacées ; chaque fois que de telles plantes étaient rencontrées, leur présence était notée et consignée dans une fiche descriptive du site visité. Dans ces fiches, ont également été données des indications concernant les principales plantes compagnes de ces taxons remarquables. En outre, même quand aucune plante intéressante n'a été repérée sur un site, une liste des principales espèces végétales rencontrées lors de la visite a quand même été établie afin de donner au lecteur de la fiche une idée plus précise du milieu prospecté et de la flore qui s'y développe.

Chaque fois que cela était possible, des éléments concernant les menaces potentielles ou actives pesant sur un site ont également été donnés.

## **II.3. Nombre et nature des sites visités**

Finalement, **30 sites** ont ainsi été visités au cours du printemps et de l'été 2000. Ils sont localisés sur la *figure 1*.

Le *tableau 1* indique la répartition de ces sites et des milieux prospectés par commune.

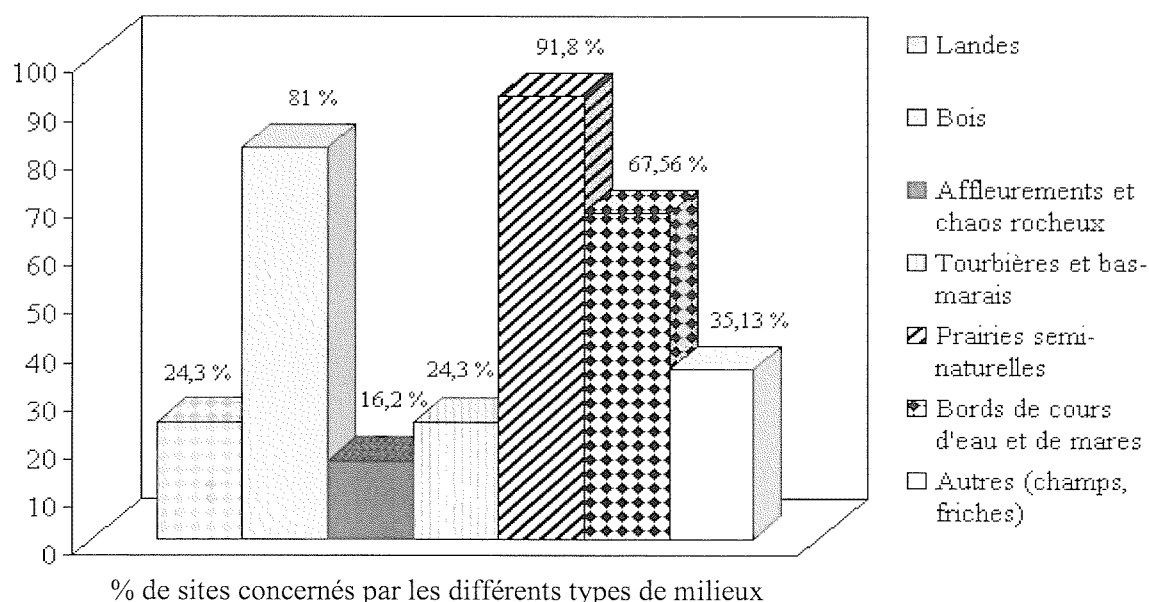
**Tableau 1 : Répartition des sites et des milieux prospectés par commune**

Communes	Nombre de sites visités	Milieux prospectés (nombre de sites abritant un milieu donné)						
		Landes	Bois	Affleurements et chaos rocheux	Tourbières et bas-marais	Prairies semi-naturelles	Bords de cours d'eau et de mares	Autres (champs, friches)
Trégourez	1		1			1		1
Pleuven	3	2	3			3	2	1
Leuhan	3		2		2	3	3	1
Langolen	5		4			5	4	1
Landudal	4		4			4	3	2
Elliant (complément)	1		1	1		1		1
Ederm	7	3	6	2	3	6	4	1
Coray	4	1	2		1	3	3	3
Briec	9	3	8	3	3	8	6	2
<b>TOTAL</b>	<b>37 *</b>	<b>9</b>	<b>31</b>	<b>6</b>	<b>9</b>	<b>34</b>	<b>25</b>	<b>13</b>

\* en réalité, 30 sites ont été prospectés mais 1 d'entre eux est à cheval sur 3 communes et est compté 3 fois dans le tableau (1 fois par commune) et 6 autres sont à cheval sur 2 communes et sont comptés 2 fois.

Comme le montre la **figure 2**, les prairies semi-naturelles (plus ou moins humides) et les bois constituent l'essentiel des milieux prospectés dans la mesure où ils sont présents respectivement dans 91,8 et 81 % des sites prospectés. Les rives des cours d'eau et les bords de plans d'eau sont également bien représentés dans la zone d'étude dans la mesure où ces milieux sont présents dans plus des deux-tiers des sites visités. Les landes, les affleurements rocheux, et les milieux tourbeux sont quant à eux relativement peu fréquents dans le territoire étudié. On notera enfin une bonne représentation des zones de cultures et des friches qui ont fait l'objet d'inventaires de terrain en raison de leur présence régulière sur le territoire d'étude, et bien que ces milieux n'étaient pas prioritaires en terme de prospection.

**Figure 2 : Répartition des différents types de milieux dans les sites prospectés**



## ***ESPECES VEGETALES PROTEGEES SIGNALEES OU PRESENTES DANS LA ZONE D'ETUDE***

La consultation de la littérature fait apparaître que 4 plantes protégées par la loi, que ce soit au niveau international, national ou régional, ont été à un moment ou à un autre, signalées dans le périmètre du territoire de l'étude. Parmi ces 4 plantes, 1 n'a pas été retrouvée lors de l'inventaire, les 3 autres ayant été revues par nous-mêmes. 4 nouvelles espèces protégées, non signalées dans la bibliographie ont par ailleurs été recensées lors de cet inventaire.

Au total, **7 espèces protégées ont été recensées en 2001 sur le territoire étudié**. Ces espèces sont décrites ci-après, ainsi que l'osmonde royale, espèce faisant l'objet d'un arrêté préfectoral dans le Finistère.

*Tableau 2* : Espèces végétales protégées présentes ou signalées dans la zone d'étude.

Nom de la plante	Statut de protection	Espèce recensée dans la littérature	Espèce rencontrée par nous-mêmes au cours de l'étude.
<i>Lycopodiella inundata</i> (lycopode inondé)	N1	OUI (signalé par Lloyd au début du XXIème siècle à Edern)	NON (espèce non revue)
<i>Drosera rotundifolia</i> (rossolis à feuilles rondes)	N2	OUI (signalé par J. Durfort dans l'inventaire des tourbières du Finistère, à Briec et Edern ; revu à Briec en 1993 par R. Ragot)	OUI
<i>Drosera intermedia</i> (rossolis à feuilles intermédiaires)	N2	OUI (signalé par J. Durfort dans l'inventaire des tourbières du Finistère, à Edern)	OUI
<i>Dryopteris aemula</i> (dryopteris à odeur de foin)	N1	OUI (signalé par R. Ragot à Pleuven en 1998)	OUI
<i>Hymenophyllum tunbridgense</i> (hyménophylle de tunbridge)	N1	NON	OUI
<i>Trichomanes speciosum</i> (trichomanes remarquable)	N1, DH	NON	OUI
<i>Luronium natans</i> (flûteau nageant)	N1, DH	NON	OUI
<i>Spiranthes aestivalis</i> (spiranthe d'été)	N1, DH	NON	OUI

**Statut de protection** : N1 : plante figurant à l'annexe 1 de la liste nationale des espèces végétales protégées ; N2 : plante figurant à l'annexe 2 de la liste nationale ; R : plante figurant sur la liste régionale des espèces protégées de Bretagne ; DH : plante protégée dans le cadre de la Directive Habitat.



■ ***Lycopodiella inundata*** (lycopode inondé)

*Lycopodiella inundata*, comme tous les lycopodes, appartient à la grande famille des Ptéridophytes, même si leur allure générale correspond peu à l'image que l'on se fait habituellement des fougères.

*Lycopodiella inundata* est une petite plante protégée dans toute la France. Elle se caractérise par ses tiges courtes couvertes de petites feuilles étroites et lancéolées. Ses tiges rampent à la surface du sol auquel elles adhèrent très fortement. De temps à autres, des rameaux, eux aussi couverts de feuilles, se dressent à quelques centimètres au dessus de la surface du sol.

Ce lycopode est typiquement inféodé aux zones tourbeuses où il occupe rarement de vastes surfaces. Un sol relativement nu, très humide au printemps et en hiver est nécessaire à son développement. Cette espèce considérée comme pionnière se rencontre ainsi dans des zones décapées (bords des mares, anciennes carrières, marges des anciennes fosses d'exploitation de la tourbe) ou encore dans quelques cuvettes humides des tourbières à sphaignes encore peu envahies par les graminées à fort pouvoir colonisateur (molinie bleue notamment).

Dans la zone d'étude, la flore du Massif Armorican la signale sur la commune de Edern, sans autre précision. Cette espèce aurait pu être trouvée sur cette commune à Ty Foënnec, puisque ce site abrite des espèces qui poussent généralement en compagnie du lycopode (rossolis, spiranthe d'été). Nos recherches sont malheureusement restées vaines.

■ ***Drosera rotundifolia*** (rossolis à feuilles rondes)

Cette petite plante carnivore emblématique des tourbières se reconnaît aisément à ses rosettes de feuilles rondes, rougeâtres et couvertes de longs poils glanduleux roussâtres. En début d'été, apparaissent les hampes florales atteignant une dizaine de centimètres de hauteur et constituées de petites fleurs blanches à 5 pétales égaux.

Cette plante protégée au plan national, n'est pas réellement rare en France. Cependant, dans de nombreuses régions, les tourbières ont subi de tels bouleversements que les rossolis y ont disparu de nombreux endroits.

Sur le territoire prospecté, cette espèce a été rencontrée dans 2 sites, l'un à Leuhan (Ty Chanu à Lein Zaho), l'autre à Edern (Ty Foënnec).

Dans ces 2 stations, le maintien de l'espèce est inféodé à la conservation des milieux tourbeux qui l'accueillent et au maintien d'un tapis végétal diversifié, c'est-à-dire où la concurrence végétale est limitée. Dans certains cas, un entretien par fauche ou par étrépage des tourbières en voie de banalisation du fait de l'extension des plantes à fort pouvoir colonisateur est donc à prévoir.

■ ***Drosera intermedia*** (rossolis à feuilles intermédiaires)

Cette espèce est morphologiquement très proche de la précédente. Elle s'en distingue par ses feuilles ovales qui sont également couvertes de poils glanduleux rougeâtres.

Du point de vue écologique, *Drosera intermedia* se rencontre préférentiellement sur tourbe nue, le long des chemins tourbeux, au bord de mares, dans les cuvettes ouvertes des tourbières.

Dans la zone d'étude, elle n'a été trouvée que dans un seul site (abritant également *Drosera rotundifolia*) situé sur la commune de Edern, le site de Ty Foënnec.

Le maintien de cette espèce, comme celui de la précédente est lié à la conservation de son biotope, plus particulièrement des caractéristiques hydrauliques et édaphiques du milieu.

Le drainage, l'enrésinement et autres opérations conduisant à des bouleversements importants du milieu sont ainsi à proscrire totalement dans les tourbières abritant les deux espèces de rossolis protégées par la loi.

■ ***Dryopteris aemula*** (dryoptéris à odeur de foin)

Cette fougère rare à l'échelon national, caractérisée par ses feuilles triangulaires d'aspect plus ou moins frisé, a été rencontrée dans 3 sites boisés, à Pleuven (Créac'h Quéta), Elliant (ancien moulin de Quélenec à Menez Roz Yann), et Briec (Kerlez à Keranroc'h).

La survie de cette espèce est inféodée au maintien d'une atmosphère fraîche, humide et ombragée. Dans les plantations de résineux, l'espèce tend à disparaître en raison d'un manque de lumière et d'un certain assèchement de l'atmosphère.

■ ***Hymenophyllum tunbridgense*** (hyménophylle de tunbridge)

Cette petite fougère protégée sur l'ensemble du territoire national ressemble à une mousse. Comme toutes les Hyménophyllacées, elle est caractérisée par des feuilles très minces et translucides car formées d'une seule couche de cellules. L'Hyménophylle de tunbridge se reconnaît à ses petites feuilles d'une longueur moyenne de 5 cm persistant tout l'hiver.

Son écologie est tout à fait particulière puisque la plante se localise toujours ou presque sur les pentes suintantes, ombragées et exposées au Nord des chaos ou affleurements rocheux.

La quasi-totalité des stations connues dans le Sud Finistère a déjà disparu suite à des bouleversements du biotope de l'espèce.

Dans la zone d'étude, *Hymenophyllum tunbridgense* n'a été trouvé qu'en un seul site, sur quelques m<sup>2</sup>, à Edern (Menez Landivigen).

■ ***Trichomanes speciosum*** (trichomanes remarquable)

Synonyme : *Trichomanes radicans*

Comme *Hymenophyllum tunbridgense*, le trichomanes remarquable est une fougère appartenant à la famille des Hyménophyllacées. Ses feuilles ont là encore, un aspect

translucide, mais peuvent ici atteindre des dimensions plus importantes, allant jusqu'à 40 cm de long.

Outre son statut de plante protégée sur l'ensemble du territoire national, cette espèce a été reconnue en 1992 comme plante d'intérêt européen puisqu'elle figure à l'annexe II de la Directive 92/43/CEE du Conseil du 21 mai 1992 dite "Directive Habitats".

En ce qui concerne son écologie, *Trichomanes speciosum* s'avère être en Bretagne d'une réelle curiosité puisqu'on ne le rencontre en situation naturelle (c'est à dire dans des grottes ou des chaos rocheux) qu'à l'état de *prothalles* (chez cette Hyménophyllacée, les prothalles sont constitués par de minuscules amas filamenteux faisant un peu penser à des mousses et correspondant au tout premier stade de développement de la fougère, le second stade étant quant à lui représenté par la *feuille* appelée *sporophyte*).

Cette plante se rencontre également dans notre région au stade feuillé mais exclusivement dans quelques vieux puits. Ainsi, la flore du Massif Armoricaïn ne mentionne l'existence du *Trichomanes* que dans une seule localité finistérienne : le puit du Château du Rusquec à St Herbot.

En 1990, des chercheurs britanniques (P. Ripley et coll.) ont localisé des prothalles de *Trichomanes* en différents points de la Bretagne (forêt du Huelgoat et Cap Sizun). Depuis de nombreuses localités de *Trichomanes* à l'état de prothalle ont été recensées en Bretagne, dans le Morbihan notamment. Dans la région de Quimper, aucune mention de cette espèce n'était donnée dans la littérature, mais on pouvait penser que l'espèce y était néanmoins présente, sous forme de prothalles, puisque plusieurs sites naturels abritent des milieux favorables à cette espèce (bois humides, rochers suintants ...).

En 2001, les prospections entreprises dans des sites ombragés et très humides ont permis de découvrir *Trichomanes speciosum* (sous la forme de prothalles) dans 2 sites, l'un à Brieç (Kerlez-Kerancoc'h), l'autre à Edern (Menez-Landivigen).

#### ■ *Luronium natans* (flûteau nageant)

Comme *Trichomanes speciosum*, cette espèce figure à l'annexe II de la Directive Habitats. Le flûteau nageant est une petite plante vivace des eaux peu profondes et plus ou moins stagnantes, reconnaissable à ses fleurs blanches à trois pétales et à ses feuilles de deux sortes, les unes linéaires rubanées, les autres longuement pétiolées à limbe ovale.

En 1971, la Flore du Massif Armoricaïn donnait cette plante "commune ou assez commune sur l'ensemble du territoire armoricaïn".

Il est vrai que sa répartition est assez mal connue dans notre région, mais le flûteau nageant ne semble néanmoins pas banal. En 2001, il a été rencontré dans 1 station située sur la commune de Pleuven (site de Kiroulin à Saint-Tudy).

#### ■ *Spiranthes aestivalis* (spiranthe d'été)

Comme son nom l'indique, cette orchidée se reconnaît à son inflorescence constituée de fleurs blanches, et organisée en épi contourné en spirale. Sa période de floraison est centrée sur le mois de juillet mais il n'est pas rare qu'elle se poursuive jusqu'en septembre, notamment sur le littoral où elle affectionne les dépressions arrière-dunaires.

Connue dans de nombreux départements français, la spiranthe d'été n'est jamais commune et elle occupe la plupart du temps des surfaces très restreintes.

En Bretagne, de nombreuses stations étaient connues au début du siècle, dans les marais littoraux et les tourbières de l'intérieur. Aujourd'hui, cette plante protégée sur l'ensemble du territoire national est devenue très rare dans notre région.

En ce qui concerne le territoire étudié dans le cadre de cette étude, on ne rencontre actuellement cette orchidée que dans 1 station, la tourbière de Ty Foënnec, à Edern.

■ ***Osmunda regalis*** (osmonde royale)

*Il ne s'agit pas d'une espèce soumise au même statut de protection que les espèces citées précédemment. Cependant, nous la citons dans ce chapitre consacré aux espèces protégées car dans le Finistère, un arrêté préfectoral réglemente la cueillette de cette grande fougère, utilisée parfois en grande quantité en tant que support de culture (horticulture).*

*L'osmonde royale est une plante relativement commune dans les bois humides et les bords de cours d'eau. Dans le secteur, elle a été recensée dans toutes les communes prospectées en 2000 (27 sites au total).*

**RECAPITULATIF DES ESPECES PROTEGEES RECENSEES EN 2001**

<b>Nom de la Commune</b>	<b>Nom du Site</b>	<b>Plantes protégées trouvées sur le site</b>
PLEUVEN	Manoir de Créac'h Quéta Kilourin - Rozaligou - Saint-Tidy	<i>Dryopteris aemula</i> <i>Luronium natans</i>
ELLIANT	Ancien manoir de Quélenec - Questelhuen - Menez Roz Yann	<i>Dryopteris aemula</i>
BRIEC	Kerlez - Keranroc'h Kerlez - Keranroc'h Ty ar Yeun – Ty Marie – Kerhéré	<i>Dryopteris aemula</i> <i>Trichomanes speciosum</i> <i>Drosera intermedia</i>
LEUHAN	Ty Chanu – Loge Philippe – Menez Ru – Lein Zaho	<i>Drosera rotundifolia</i>
EDERN	Ty Foënnec Ty Foënnec Menez Landivigen Ty Foënnec Menez Landivigen	<i>Drosera rotundifolia</i> <i>Drosera intermedia</i> <i>Trichomanes speciosum</i> <i>Spiranthes aestivalis</i> <i>Hymenophyllum tunbridgense</i>

## ***ESPECES VEGETALES RARES OU MENACEES, NON PROTEGEES PAR LA LOI***

---

Lors de cette étude, un certain nombre d'espèces végétales rares et/ou menacées mais non protégées par la loi ont été recensées. Même si rien n'oblige à les préserver, leur présence doit constituer un argument supplémentaire en faveur de la sauvegarde des sites qui les abritent.

Dans le cadre de cette étude, nous avons répertorié sur les 9 communes prospectées, **20 plantes remarquables non protégées**, dont 8 sont inscrites à la liste rouge armoricaine et présentent donc un *intérêt régional* (espèces en grisé dans les tableaux ci-dessous). L'essentiel de ces espèces intéressantes ont été rencontrées en milieu humide.

Ces 20 espèces non protégées d'intérêt régional, départemental ou local sont listées ci dessous :

### **Milieus humides (prairies et marais) :**

<i>Eriophorum angustifolium</i> : Pleuven, Leuhan, Edern, Briec	Intérêt local
<i>Rhynchospora alba</i> : Leuhan, Edern	Intérêt régional
<i>Narthecium ossifragum</i> : Leuhan, Edern, Briec	Intérêt régional
<i>Carex pallescens</i> : Langolen	Intérêt départemental
<i>Epilobium palustre</i> : Edern	Intérêt régional
<i>Oreopteris limbosperma</i> : Edern	Intérêt régional
<i>Pinguicula lusitanica</i> : Edern	Intérêt régional
<i>Scirpus caespitosus ssp. germanicus</i> : Edern	Intérêt régional
<i>Carex pulicaris</i> : Edern	Intérêt départemental
<i>Galium debile</i> : Edern	Intérêt départemental
<i>Menyanthes trifoliata</i> : Edern	Intérêt régional

### **Milieus boisés :**

<i>Dryopteris carthusiana</i> : Pleuven, Edern	Intérêt local
--	---------------

### **Autres milieux :**

<i>Aegopodium podragaria</i> : Leuhan	Intérêt départemental
<i>Chamomilla recutita</i> : Leuhan	Intérêt départemental
<i>Carex muricata ssp. lamprocarpa</i> : Langolen	Intérêt régional
<i>Festuca filiformis</i> : Leuhan	Intérêt départemental
<i>Genista anglica</i> : Leuhan	Intérêt départemental
<i>Nardus stricta</i> : Leuhan, Edern	Intérêt départemental
<i>Alopecurus pratensis</i> : Langolen	Intérêt départemental
<i>Festuca gigantea</i> : Briec	Intérêt départemental

## *CONCLUSION*

---

Cette étude a permis de mettre en évidence la présence de 27 espèces remarquables sur le territoire prospecté. Ce patrimoine floristique est concentré dans les secteurs caractérisés par des milieux humides et par des bois. De ce fait, le maintien des espèces rares rencontrées passe par la conservation des prairies humides, des tourbières et des marais, ainsi que des zones boisées et des milieux qui y sont souvent associés, tels que les affleurements et blocs rocheux.

L'étude a fait apparaître que plusieurs des communes prospectées sont fortement marquées par une agriculture intensive, et n'offrent guère plus de milieux naturels. La diversité floristique dans ces communes est donc généralement faible.

Une amélioration de la qualité patrimoniale du secteur pourrait passer par la mise en œuvre de mesures visant à enrayer les menaces et les atteintes portées aux milieux naturels susceptibles d'accueillir une flore riche et diversifiée.

Les principales opérations qui pourraient être évitées sont :

- le remplacement des végétations indigènes par des plantations d'espèces exotiques (peupliers, épicéas...), responsable d'un appauvrissement de la biodiversité des milieux forestiers,
- la mise en culture de terres en pente jusqu'en bordure des cours d'eau, qui contribue à eutrophiser les eaux et les milieux et à faire disparaître les végétations indigènes caractéristiques des rives de cours d'eau,
- les remblais sur zones humides,
- le drainage de prairies naturelles.

Rappelons en outre que si la conservation et la gestion extensive des prairies humides et autres marais est un facteur essentiel pour le maintien des espèces rares inféodées à ces biotopes, elle constitue également un enjeu majeur en matière de prévention des inondations et de qualité de l'eau.